

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

23/04/2013

Dossier complet le

23/04/2013

N° d'enregistrement

FO9-1-13 P 0152

1. Intitulé du projet

Construction d'un parking aérien - ERP type PS et de locaux commerciaux

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SERM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry LAGET, Directeur Général

RCS / SIRET

4 6 2 8 0 0 1 6 0 0 0 0 7 1

Forme juridique

SAEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 40 : Aires de stationnement ouvertes au public dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le parking aérien comprendra une capacité maximale de 823 véhicules automobiles, 40 stationnements motos et 15 stationnements vélos, et sera en R+9. Ainsi, lorsqu'un projet d'aire de stationnement ouverte au public est susceptible d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols ou d'un document en tant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, il doit faire l'objet d'une demande examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un parking aérien d'un peu plus de 800 places à proximité immédiate de la gare St-Roch, permettant de desservir le site et le quartier en restructuration.

4.2 Objectifs du projet

Ce parking a pour vocation de participer au développement de l'espace public autour de la nouvelle gare Saint Roch, et de donner un nouvel élément dans l'extension des secteurs piétonniers de la Comédie et de la gare Saint-Roch. En outre, ce parking complétera l'intermodalité offerte par le pôle d'échanges de la gare.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le parking sera réalisé entre la ligne 2 de tramway au Nord et les voies ferrées et le quai au Sud (largeur disponible environ 25m, parking d'une largeur d'environ 17m), et entre le pont de Sète au Nord-est et d'actuels bâtiments SNCF au Sud-ouest (galerie technique en sous-sol). Le parking représente l'une des premières phases d'aménagement de la ZAc St-Roch.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les accès au parc de stationnement seront prévus aux 2 extrémités du bâtiment (au Nord au droit du Pont de Sète et au Sud au droit de la rue Catalan). A l'entrée du niveau R+2 côté Pont de Sète, la circulation sera en sens unique débouchant sur un péage de sortie ou une barrière transitoire vers les niveaux supérieurs. Les péages de sorties du sous-sol et du rez-de-chaussée sont mutualisés au rez-de-chaussée. Les entrées et sorties côté rue Catalan sont positionnées de façon à éviter les croisements de flux en voiries. Une unique rampe à double-hélice située au droit de l'entrée Sud permet de desservir l'ensemble des niveaux en superstructure. Ce dispositif permet au conducteur de se trouver en permanence du côté intérieur des hélices (montée et descente) et de trouver la circulation en étage dans la continuité des rampe d'entrée et de sortie.

Les flux piétons seront associés aux accès des véhicules grâce à de nombreux cheminements piétons et à la "rue-suspendue". La finalité du bâtiment est d'articuler la vie urbaine quotidienne avec la circulation des véhicules. Le projet propose également la possibilité de créer un espace public au R+9 quand le parking n'est pas plein (événements privés, brocantes, concerts, etc.).

Ce bâtiment souhaite, à terme, participer au développement de l'espace public urbain.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à demande de permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le parking a un gabarit en R+9 (NGF 52.79), soit au-dessus du gabarit fixé par la ZAC (NGF 55,00). Le bâtiment s'aligne en rez-de-chaussée le long de l'axe historique de la gare à 23 m des façades adjacentes. Le bâtiment est en recul par rapport au Pont de Sète de 3,10 m à 7,40 m en étages et de plus de 10m à rez-de-chaussée, respectant la frange inconstructible à 5m.	R+9, 823 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Catalan
34000 Montpellier

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 52 ' 42 " E Lat. 43 ° 36 ' 11 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Montpellier

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet ne s'inscrit pas dans un programme de travaux, mais correspond au premier projet de l'ensemble des aménagements de la ZAC Nouveau Saint-Roch.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet de parking urbain est en milieu urbain dense et continu. L'espace dédié au projet est situé entre les voies du tramway et du train. Il est totalement artificialisé et goudronné.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le document d'urbanisme applicable sur la zone est un Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 2 mars 2006.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Préfet de l'Hérault a approuvé le 3 février 2011 le PPBE de l'Etat. Cependant, il n'y a pas de points noirs référencés sur les voies ferrées à proximité du futur parking aérien.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZPPAUP. En revanche, il est localisé entre la ZPPAUP "St Denis", à environ 50m, et la ZPPAUP "Méditerranée-Gares", à une dizaine de mètres.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La base de données BASIAS recense un ancien site industriel sur la parcelle dédiée au parking aérien (LRO3402658, SNCF). A proximité, dans un rayon de 300m, 4 autres sites sont référencés.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Montpellier est alimentée par la source du Lez (Pradres-le-Lez) via une conduite unique DN 1400. Le projet du parking aérien ne se situe pas dans le périmètre de protection rapprochée de ce captage d'eau, ni dans aucun autre.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cependant, le projet de parking aérien se situe à environ 450m du "parc Mion", site inscrit depuis 1948.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le "Le Lez" situé au Nord-est à environ 3,2 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de parking aérien devra avoir accès à l'eau, notamment pour des questions de sécurité (incendie, etc.), ainsi que pour les besoins sanitaires (prévues en R+9) et des commerces. Plusieurs alimentations en eau potable se font le long du bâtiment, notamment pour la consommation des commerces.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de parking aérien prévoit un niveau de sous-sol, ce qui nécessitera de creuser des fondations sur le site et une production de gravats.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité des deux ZPPAUP "Saint-Denis" et "Méditerranée-Gares" mais présente des caractéristiques architecturales intégrées dans son environnement sans risque d'incidences sur les ZPPAUP.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La façade Sud-est donne sur les voies ferrées, concernées par le risque de transport de matières dangereuses (TMD) présentant ainsi un risque potentiel. Au lieu-dit Rondelet se situe l'ICPE Sermatau, une société de dépôt de ferraille.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les entrées, sorties et démarrages des véhicules sont des sources de bruit pour le voisinage, mais relativement localisées au parking en lui-même.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les passages du tramway et des trains (freinages et départs/arrivées) sont des nuisances sonores potentielles (déjà existantes)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des odeurs et nuisances olfactives pourront être produites, issues des véhicules (pots d'échappement, pneus frottant sur le sol...).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La proximité de la gare peut aussi entraîner des certaines nuisances olfactives liées à l'activité ferroviaire.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les passages et circulation des véhicules sont sources de vibrations, toutefois limitées aux véhicules même. Le parking (bâtiment) n'est pas source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'infrastructure pourra subir certaines vibrations des en provenance des trains et des tramways.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>L'éclairage permanent du parking et les phares des voitures seront des émissions lumineuses.</p> <p>Le bâtiment sera également concerné par des émissions lumineuses du fait de sa localisation en centre ville.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>La structure est destinée aux véhicules motorisés, sources de rejets polluants. Aussi, les démarrages permanents des voitures vont participer à cette émission de particules polluantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Les rejets hydrauliques, eaux usées ou eaux pluviales seront recueillis dans les réseaux existants (réseau pluvial et réseau d'assainissement collectif à destination de la station d'épuration MAERA).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Les commerces produiront des déchets ménagers et assimilés non dangereux. La phase travaux sera source de production de déchets, notamment inertes.</p> <p>En revanche, du fait de l'activité de la structure, il n'y aura que très peu de déchets produits, et aucun de type dangereux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Ce nouveau bâtiment se situe à proximité de 2 ZPPAUP et en cela pourrait porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Cependant, le projet sera réalisé dans le but d'intégrer au mieux la structure, notamment en utilisant des matériaux spécifiques pour les façades.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le projet est idéalement localisé (entre les voies du tramway et du train) pour ne pas perturber les activités humaines en milieu urbain. Au contraire, il y aura une amélioration des pratiques urbaines et une augmentation des services dans le cadre de la requalification globale du secteur gare sur cet espaces (voies piétonnes, commerces, etc.).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets sont susceptibles de cumuler leurs impacts avec ceux du projet de parking aérien. La livraison complète de la nouvelle gare Saint-Roch est prévue pour l'automne 2014, les périodes de travaux pourront donc se superposer.

Aussi, le projet de la ligne 5 du tramway passe notamment par l'avenue Georges Clémenceau, située à environ 400 m du site du parking aérien. Les débuts des travaux sont censés commencer fin 2013/début 2014. Ainsi, les périodes de réalisation des deux projets pourront également se superposer, et potentiellement cumuler leurs impacts, particulièrement à regard des trafics (perturbations, camions...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le parking est un aménagement urbain situé en milieu urbain dense à proximité directe de la gare Saint-Roch et éloigné de tout milieu naturel d'intérêt. Les enjeux identifiés sont principalement de types patrimonial et paysager, mais la situation du projet au regard de ces secteurs, sa configuration et ses caractéristiques, limitent ces impacts potentiels (sans toutefois les supprimer totalement).

Aussi, le projet se situe au sein de la ZAC Nouveau Saint-Roch qui a fait l'objet d'une étude d'impact sur un périmètre plus large autour du parking, ayant déjà analysée les incidences sur l'environnement de l'ensemble des aménagements envisagés.

Ainsi au regard de ces éléments et des faibles impacts mis en avant au travers de ce formulaire, nous pensons que cette opération peut être dispensée d'une étude d'impact spécifique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Notice Descriptive et notice paysagère - Insertion du projet dans son environnement n°1 - Insertion du projet dans son environnement n°2 - Insertion du projet dans son environnement n°3 - Plans de niveaux du sol - sol au niveau R+9

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MONTPELLIER le 17 avril 2013

Signature



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Thierry LAGET

Pour le Directeur Général
et par délégation
Sylvie FERRO
Directeur opérationnel